

DOCUMENTATION

Le nouveau Sénat: les n catégories de sénateurs.

I. La composition du Sénat

Sur les 71 sénateurs, 40 sont élus directement, 21 sont désignés par les conseils de communauté et 10 sont cooptés.

40 sénateurs élus directs

Pour l'élection des 40 sénateurs élus directement, le corps électoral est divisé en deux collèges électoraux, comme pour les élections au Parlement européen. Le collège électoral francophone élit 15 sénateurs et le collège électoral néerlandophone 25 sénateurs.

Ces sénateurs sont élus le même jour que les députés, pour une période de quatre ans.

21 sénateurs désignés par les conseils de communauté

Le Conseil de la Communauté française et le Conseil flamand désignent chacun, en leur sein, 10 sénateurs. Le Conseil de la Communauté germanophone désigne un de ses membres comme sénateur.

Les 10 sénateurs francophones remplissent un triple mandat: sénateur, membre du Conseil de la communauté française et soit membre du parlement wallon ou du Conseil de la Région Bruxelles-Capitale. Parmi eux 1 sénateur remplit cinq mandats: sénateur, membre du Conseil de la communauté française et du Conseil de la Région Bruxelles-Capitale et membre de l'Assemblée de la Commission communautaire française et de l'Assemblée de la Commission communautaire commune.

Les 10 sénateurs flamands remplissent un double mandat: sénateur et membre du Parlement flamand. Parmi eux 1 sénateur remplit cinq mandats: sénateur, membre du Parlement flamand et du Conseil de la Région Bruxelles-Capitale et membre de l'Assemblée de la Commission communautaire flamande et de l'Assemblée de la Commission communautaire commune.

Le sénateur germanophone remplit aussi un double mandat: sénateur et membre du Conseil de la Communauté germanophone.

10 sénateurs cooptés

Les sénateurs francophones des deux groupes précités cooptent 4 membres.

Les sénateurs néerlandophones des deux groupes précités cooptent 6 membres.

2 sénateurs de droit

Il s'agit des enfants du Roi âgés de 18 ans, ou à leur défaut, des descendants belges de la branche de la famille royale à régner.

Les sénateurs de droit ont voix délibérative à partir de leurs 21 ans, mais ne sont pas pris en compte pour la détermination du quorum des présences.

Pour l'instant, S.A.R le prince Philippe et S.A.R la princesse Astrid ont prêté serment en qualité de sénateur.

II. Les membres du Sénat

Sénateurs élus par le collège électoral français

1.	Philippe BUSQUIN	PS	Nommée ministre-présidente de la Communauté française; remplacée par Jean-Marie HAPPART
2.	Roger LALLEMAND	PS	
3.	Laurette ONKELINX	PS	
4.	Philippe MAHOUX	PS	A opté pour son mandat européen; remplacé par Christine CORNET D'ELZIUS
5.	Robert URBAIN	PS	
6.	Jean GOL	PRL-FDF	
7.	Jacqueline MAYENCE-GOOSSENS	PRL-FDF	
8.	Alain DESTEXHE	PRL-FDF	
9.	Claude DESMET	PRL-FDF	
10.	Jean BOCK	PRL-FDF	A opté pour son mandat européen; remplacé par Joëlle MILQUET
11.	Gerard DEPREZ	PSC	
12.	Charles-Ferdinand NOTHOMB	PSC	
13.	Andrée DELCOURT-PETRE	PSC	
14.	Pierre JONCKHEER	ECOLO	
15.	Martine DARDENNE	ECOLO	

Sénateurs élus par le collège électoral néerlandais

1.	Jean-Luc DEHAENE	CVP	Nommé premier ministre fédéral; remplacé par André BOURGEOIS
2.	Frank SWAELEN	CVP	Nommée ministre fédéral; remplacée par Ludwig CALUWE
3.	Miet SMET	CVP	
4.	Sabine DE BETHUNE	CVP	
5.	Erika THIJIS	CVP	Nommé secrétaire d'Etat; remplacé par Jacques D'HOOGHE
6.	Paul STAES	CVP	
7.	Reginald MOREELS	CVP	
8.	Guy VERHOFSTADT	VLD	
9.	Hugo COVELIERS	VLD	
10.	Valère VAUTMANS	VLD	

11.	Stephan GORIS	VLD	A opté pour son mandat européen; remplacée par Lisette NELIS-VAN LIEDEKERKE
12.	Jeannine LEDUC	VLD	
13.	Annemie NEYTS-UYTTEBROECK	VLD	
14.	Louis TOBBACK	SP	
15.	Nadia MERCIER	SP	
16.	Guy MOENS	SP	
17.	Francy VAN DER WILDT	SP	
18.	Eric PINOIE	SP	
19.	Paula SEMER	SP	
20.	Wim VERREYCKEN	VI. Blok	
21.	Jurgen CEDER	VI. Blok	
22.	Roeland RAES	VI. Blok	
23.	Bert ANCIAUX	VU	
24.	Jan LOONES	VU	
25.	Eddy BOUTMANS	AGALEV	

Sénateurs désignés par le Conseil de la Communauté française en son sein

			Autres mandats
1.	Robert HOTYAT	PS	Conseil de la Communauté française Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale
2.	Henri MOUTON	PS	Conseil de la Communauté française Parlement wallon
3.	Francis POTY	PS	Conseil de la Communauté française Parlement wallon
4.	Jacques SANTKIN	PS	Conseil de la Communauté française Parlement wallon
5.	Armand DE DECKER	PRL-FDF	Conseil de la Communauté française Président du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale Assemblée de la Commission communautaire française Assemblée de la Commission communautaire commune

6.	Michel FORET	PRL-FDF	Conseil de la Communauté française Parlement wallon
7.	Philippe MONFILS	PRL-FDF	Demissionné et remplacé par Pierre HAZETTE (25/10/95). Autres mandats: Conseil de la Communauté française Parlement wallon
8.	Philippe CHARLIER	PSC	Conseil de la Communauté française Parlement wallon
9.	Magdeleine WILLIAME-BOONEN	PSC	Conseil de la Communauté française Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale
10.	José DARAS	ECOLO	Conseil de la Communauté française Parlement wallon

Sénateurs désignés par le Parlement de la Communauté flamande en son sein

			Autres mandats
1.	Leo DELCROIX	CVP	Parlement flamand
2.	Marc OLIVIER	CVP	Parlement flamand
3.	Johan WEYTS	CVP	Parlement flamand
4.	Jacques DEVOLDER	VLD	Parlement flamand
5.	Leo GOOVAERTS	VLD	Parlement flamand Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale Assemblée de la Commission communautaire flamande Assemblée de la Commission communautaire commune
6.	Patrick HOSTEKINT	SP	Parlement flamand
7.	Lydia MAXIMUS	SP	Parlement flamand
8.	Joris VAN HAUTHEM	VI. Blok	Parlement flamand
9.	Chris VANDENBROEKE	VU	Parlement flamand
10.	Vera DUA	AGALEV	Parlement flamand

Sénateur désigné par le Conseil de la Communauté germanophone en son sein

1.	Hubert CHANTRAINE	PSC	Conseil de la Communauté germanophone
----	-------------------	-----	---------------------------------------

Sénateurs désignés par les sénateurs francophones

1.	Guy CHARLIER	PS
2.	Anne-Marie LIZIN	PS
3.	Paul HAUTRY	PRL-FDF
4.	André BOUCHAT	PSC
		Démissionné et remplacé par Michèle BIRBOSIA-PICARD (31/7/95)

Sénateurs désignés par les sénateurs néerlandophones

1.	Bea CANTILLON	CVP
2.	Hugo VANDENBERGHE	CVP
3.	Luc COENE	VLD
4.	Fons VERGOTE	VLD
5.	Fred ERDMAN	SP
6.	Door BUELENS	Vl. Blok

Sénateurs de droit

1.	S.A.R. le Prince Philippe de Belgique
2.	S.A.R. la Princesse Astrid de Belgique